

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 FEV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 18 décembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	21	26		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
26	26	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le **dix-huit décembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Date de la convocation

12/12/2018

Date d'affichage

12/12/2018

Objet de la Délibération

SPORT

Manifestation « la nuit des sportifs
schoelchérois » Edition 2019

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Emile GONIER

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Jean-Luc GRABIN, Christian DORDONNE.

Absents excusés : MM Félix CATHERINE, Christian ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Victorien QUIMBERT, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Christian ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Victorien QUIMBERT ont respectivement donné procuration à Raphaël BORDELAIS, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, William PAULIN, Yolène LARGEN-MARINE

Absents : MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Dominique CUPIT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY

MANIFESTATION « LA NUIT DES SPORTIFS SCHOELCHEROIS » - EDITION 2019

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sportives, en date du 03 Décembre 2018 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date en date du 10 Décembre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Municipal, en date du 10 Décembre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

- Considérant la volonté de la ville de mettre à l'honneur chaque année les meilleurs sportifs des associations schoelchéroises, ainsi que leurs dirigeants ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- L'organisation de la manifestation « la nuit des sportifs Schoelchérois », le 1^{er} février 2019 au Palais des Congrès de Madiana, est autorisée ;
- Le budget prévisionnel de la manifestation est arrêté à un montant global de quatre mille cents euros (4.100,00€), conformément au tableau ci-après :

	DÉPENSES	MONTANT	PARTENAIRES
	Médailles, trophées et diplômes	500,00€	VILLE
	Cocktail et buffet (300 personnes)	2.500,00€	VILLE et PARTENAIRES
	Sonorisation	300,00€	VILLE
	Animation	350,00€	VILLE
	Groupe musical	450,00€	VILLE
	Salle de réception	Mise à disposition gratuite	PALAIS DES CONGRES
Total		4.100,00€	

- Monsieur le Maire est autorisé à solliciter tout partenaire financier susceptible d'accompagner la collectivité dans la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Schelcher, le 04 FEV 2019
Le Maire,

LUC CLÉMENTÉ

